



## DELIBERATION- CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/12/2024

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J..J....

et publication du :

12/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

### Étaient présents :

M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, M. LEVENT Jean-Marc, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme RAGUET Sandrine

### Procuration(s) :

M. BERTHE Laurent donne pouvoir à Mme GUENET Monique

### Étai(ent) absent(s) :

Mme LECLERCQ Karine

### Étai(ent) excusé(s) :

M. BERTHE Laurent, Mme ENGRAND Emeline, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RAGUET Sandrine

### 2024-098 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

#### Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2024-087.

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants et R.2334-19 et suivants du CGCT

Monsieur le Maire expose que le projet d'Aménagement de la Route Départementale 46 est susceptible de bénéficier de subventions notamment au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- DETR dans le cadre "Travaux de voirie communale, d'assainissement pluvial et de la requalification des espaces publics " : 80 000,00 € HT

- AMENDE DE POLICE : 20 000,00 € HT
- Autofinancement communal, la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2025 en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'arrêter le projet d'Aménagement de la Route Départementale 46.
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération d'Aménagement de la Route Départementale 46.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à FROMELENNES  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

